

Le Président du Kazakhstan a opposé son veto à la décision du Conseil constitutionnel sur l'impossibilité d'organisation des élections législatives à Janaozen

Le Président du Kazakhstan Noursoultan Nazarbaïev s'est opposé à la décision du Conseil constitutionnel de la République sur l'impossibilité d'organisation des élections législatives dans la ville de Janaozen de la région de Mangoustaou.

Le 10 janvier, le Chef de l'Etat a formulé une objection contre la Décision supplémentaire n° 1 du Conseil constitutionnel de la République du Kazakhstan du 6 janvier concernant l'impossibilité de tenir les élections des députés du Majilis (*ndlr : chambre basse*) du Parlement de la République du Kazakhstan et des Maslikhats (*ndlr : assemblées locales*) dans la ville de Janaozen.

Présentant son objection, le Président du Kazakhstan a pris en compte les préoccupations et les inquiétudes des habitants de Janaozen par rapport à leurs droits de vote que ladite décision du Conseil constitutionnel limite.

Ainsi, le seul but de ce veto du Chef de l'Etat consiste à assurer pour les habitants de Janaozen la faculté d'exercer leur droit constitutionnel d'élire et être élus aux institutions du pouvoir étatique et local.

